



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
7 juillet 2011
Français
Original : anglais

Deuxième session annuelle de 2011

6-9 septembre 2011, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la Population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Pérou**

Assistance indicative proposée : 14,5 millions de dollars des États-Unis, dont 9,7 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 4,8 millions provenant des modalités de cofinancement ou d'autres ressources ordinaires.

Durée du programme Cinq ans (2012-2016)

Cycle de l'assistance : Huitième

Catégorie selon la décision 2007/42 : B

**Assistance indicative proposée, par domaine essentiel
d'activité du programme**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	4,5	2,5	7,0
Population et développement	2,8	1,5	4,3
Égalité des sexes	1,6	0,8	2,4
Coordination du programme et assistance	0,8	–	0,8
Total	9,7	4,8	14,5



I. Analyse de la situation

1. Une période de croissance économique soutenue a contribué à réduire le taux de pauvreté totale au Pérou, qui de 48,6 % en 2004 est tombé à 34,8 % en 2009. Cependant les inégalités et les disparités persistent. La pauvreté est plus répandue parmi les habitants des communautés rurales sur les hauts plateaux andins, les Péruviens d'ascendance africaine et les populations autochtones, notamment celles qui vivent dans la région de l'Amazone. La plupart de ces groupes de population sont confrontés à des obstacles géographiques, culturels et sociaux dans l'accès aux services sociaux. Le taux de pauvreté extrême est de 27,8 % dans les zones rurales et 2,8 % dans les zones urbaines.

2. Le Pérou se trouve à une étape modérée de sa transition démographique. Les jeunes représentent 27,5 % de la population. Le plan démographique national pour 2010-2014 insiste sur la nécessité de tirer parti des possibilités offertes par le créneau démographique. Le rapport de la population non adulte à la population adulte est passé de 80 % en 1981 à 60 % en 2007 et on prévoit qu'il sera de 50 % au cours de la période 2025-2030.

3. L'accès aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, en particulier parmi les jeunes, est un motif de préoccupation. Le taux de prévalence d'utilisation de contraceptifs modernes est faible (50,5 %). Bien que le taux de mortalité maternelle, qui était de 185 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2000, ne soit plus que de 103 en 2009, le Pérou doit encore atteindre l'objectif de 65 décès maternels pour 100 000 naissances suivantes d'ici à 2015.

4. Le Pérou a enregistré des progrès dans la réduction de la mortalité maternelle. Toutefois les grossesses d'adolescentes sont encore préoccupantes car elles contribuent à la transmission de la pauvreté de génération en génération. L'âge moyen des personnes vivant avec le sida qui sont enregistrées depuis 1983 est de 31 ans, ce qui indique que l'infection s'est probablement produite avant l'âge de 25 ans.

5. Les jeunes sont particulièrement vulnérables. Le taux de chômage parmi les jeunes est de 9,2 % contre 2,7 % pour les adultes. Près de 14 % des jeunes hommes et approximativement 27 % des jeunes femmes ne sont ni employés ni scolarisés. Les jeunes sont également particulièrement nombreux dans le secteur de l'emploi parallèle et ils occupent souvent les emplois les moins bien rémunérés. La violence est également une préoccupation. En 2009, 41 % des Péruviennes ont déclaré avoir été victimes de violences physiques. Les programmes de lutte contre la violence sexuelle nécessitent la participation des hommes.

6. Les adultes âgés de plus de 60 ans sont la cohorte la plus nombreuse. Le vieillissement de la population aura des conséquences sur les systèmes de protection sociale et de santé du fait que la plupart des personnes âgées n'ont pas de sécurité sociale. En 2007, 73,2 % des Péruviens âgés ne touchaient pas de pension. Il est nécessaire de recueillir des données et de constituer une base de données pour élaborer des politiques publiques qui prennent en compte le vieillissement de la population.

7. La parité a été atteinte dans le domaine de l'éducation mais l'accès à un travail décent est encore un défi. Les femmes sont moins bien rémunérées et plus nombreuses que les hommes sur le marché du travail parallèle. C'est également aux

femmes qu'incombe une part disproportionnée du fardeau des travaux ménagers. L'égalité des chances pour les hommes et les femmes nécessitera l'institutionnalisation de l'intégration de la dimension femmes et des investissements publics importants pour y donner suite.

8. Les efforts de développement doivent prendre en compte la vulnérabilité du Pérou face aux catastrophes naturelles, notamment les inondations, les tsunamis et les glissements de terrain. Près de 72 % de la population sont vulnérables aux tremblements de terre.

II. Enseignements tirés de la coopération passée

9. Dans le passé la coopération du FNUAP a porté essentiellement sur le renforcement du rôle normatif des ministères gouvernementaux chargés des questions de santé, d'égalité des sexes et de population. Les réalisations comprennent l'élaboration : a) du plan démographique national pour 2010-2014, b) du plan stratégique national de réduction de la mortalité maternelle, c) du plan national pour l'égalité des chances et d) de la loi sur l'égalité des chances.

10. Le FNUAP a également contribué à l'élaboration : a) des plans nationaux et régionaux visant à réduire la violence à l'égard des femmes, b) de directives sur l'éducation sexuelle, c) de protocoles et normes visant à améliorer la fourniture de services de santé en matière de procréation et d) du plan national multisectoriel de lutte contre les grossesses d'adolescente qui doit être approuvé en 2011.

11. Le FNUAP a lié sa coopération au processus de décentralisation, au système national d'investissements publics, à la budgétisation axée sur les résultats et aux budgets municipaux. L'administration régionale d'Ucayali a mis à profit un projet d'investissements publics pour élargir au niveau régional un projet pilote appuyé par le FNUAP. Ce projet, intitulé « Des voix plus fortes », promouvait la santé et le développement des jeunes. Dans la région d'Ayacucho, FNUAP a appuyé deux projets d'investissements publics sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile avec un budget total de 2,3 millions de dollars des États-Unis.

12. En ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats, le FNUAP a appuyé le programme de santé maternelle et infantile, contribuant à accroître les ressources de 183 000 dollars en 2009 à 390 000 dollars en 2011. Il a également renforcé la capacité des organisations de la société civile à suivre l'exécution de ces programmes.

13. Lors du dernier cycle de programmation, le FNUAP a joué un rôle important dans la planification préalable et les interventions en cas d'urgence. Appliquant les enseignements tirés des interventions lors du tremblement de terre à Ica 2007, le FNUAP a continué ses activités avec des projets portant sur les températures glaciales sur les hauts plateaux andins et les inondations à Ucayali. Le FNUAP a également apporté son assistance aux préparatifs en prévision de l'arrivée d'« El Niño » dans les régions côtières du Nord et il a coprésidé le groupe de protection sociale dans le réseau humanitaire national.

14. Les évaluations à moyen terme et en fin de programme ont recommandé de porter une plus grande attention aux populations amazoniennes et andines et aux Péruviens d'ascendance africaine pour les aider à surmonter les inégalités dont ils sont victimes. Elles ont souligné la nécessité de prêter attention à des territoires

spécifiques et aux dimensions culturelles du développement. Elles ont également insisté sur l'importance du renforcement des capacités des administrations régionales et locales à fournir des services sociaux de base en appliquant une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et une approche interculturelle fondée sur les droits. En conséquence le FNUAP a renforcé ses activités dans les régions d'Ayacucho, de Lambayeque et d'Ucayali.

III. Programme proposé

15. Le FNUAP et l'Agence péruvienne de coopération internationale ont élaboré le programme proposé en consultation avec les homologues gouvernementaux aux niveaux national et sous-national, les organisations de la société civile et les donateurs. Le programme proposé est conforme aux priorités nationales du plan démographique national pour 2010-2014, du plan national de coopération technique internationale, de l'accord national et du plan du bicentenaire, « Le Pérou en marche vers 2021 ». Le programme sera guidé par : a) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2012-2016; b) le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; c) les objectifs du Millénaire pour le développement et d) le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013.

16. Le programme contribuera à quatre priorités du PNUAD : a) la croissance économique inclusive et des emplois décents; b) des stratégies de protection sociale qui sauvegardent les droits fondamentaux des populations exclues et vulnérables; c) l'accès de tous à une éducation de qualité, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, à la santé, à l'alimentation et à la nutrition; et d) des politiques de développement durable qui promeuvent des environnements durables, les capacités d'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques.

17. Les stratégies mettront l'accent sur le renforcement des capacités par : a) le plaidoyer et le dialogue; b) les partenariats stratégiques et c) le renforcement des connaissances. Ces stratégies prendront en compte les liens entre les activités de réduction de la pauvreté, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et les approches interculturelles.

18. Le programme proposé accordera une grande attention aux populations se trouvant dans des situations vulnérables, notamment les personnes victimes de discrimination, les populations autochtones, les Péruviens d'ascendance africaine, les personnes âgées n'ayant pas de sécurité sociale, les jeunes dans les taudis urbains, les migrants, les habitants des petites communautés reculées, les victimes de violences, les personnes déplacées, les victimes de catastrophes naturelles, les personnes vivant avec le VIH/sida et les prostituées. Le programme mettra l'accent sur les interventions qui apportent une assistance aux jeunes en transition vers la vie adulte ainsi que sur le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la procréation et la vie productive.

Composante santé et droits en matière de procréation

19. Cette composante contribuera aux résultats suivants du PNUAD : les trois niveaux de gouvernement sont capables de fournir des services de qualité, l'accent étant mis sur l'équité, l'égalité, les perspectives interculturelles et la coordination intergouvernementale. Trois produits contribuent à ce résultat.

20. *Produit 1 : Les services sociaux et de santé dans certaines régions améliorent leurs capacités de fournir aux populations vulnérables des soins de santé en matière de procréation, notamment de prévention du VIH/sida et d'éducation sexuelle. Les moyens pour y parvenir sont les suivants : a) renforcer la capacité des fournisseurs de services de s'adapter à des environnements culturels changeants afin de répondre aux besoins des jeunes; b) s'assurer la participation éventuelle des organisations locales aux activités de promotion de la santé et c) veiller à ce que les fournisseurs de santé puissent satisfaire aux exigences de la gestion axée sur les résultats.*

21. *Produit 2 : Les jeunes dans certaines régions ont un meilleur accès à l'information, aux conseils et aux services visant à prévenir les grossesses non désirées, la violence sexuelle et les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida. Les moyens pour y parvenir sont les suivants : a) promouvoir un environnement favorable à la santé des jeunes; b) élaborer des approches globales aux programmes et projets pour prévenir les première et deuxième grossesses d'adolescentes et c) appuyer l'élaboration de consensus au niveau communautaire pour les questions liées à la santé et aux droits des jeunes en matière de procréation.*

22. *Produit 3 : Plus grande disponibilité des données et analyses pour les entités travaillant dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation. Les moyens pour y parvenir sont les suivants : a) fournir une assistance technique pour améliorer les connaissances des planificateurs de santé en ce qui concerne les liens entre les transitions démographiques et épidémiologiques et b) apporter une assistance technique qui met l'accent sur l'importance des projections démographiques dans l'élaboration des plans d'assurance-santé.*

Composante population et développement

23. Cette composante contribuera à deux résultats du PNUAD : a) les statistiques nationales et les systèmes d'information sont renforcés par l'incorporation de variables sociodémographiques relatives aux populations vulnérables; et b) les trois niveaux de gouvernement, la société civile, le secteur privé et les établissements scientifiques et universitaires renforceront leur capacité d'incorporer la gestion des risques en appliquant une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Trois produits contribueront à ces résultats.

24. *Produit 1 : Les décideurs et les organisations de la société civile dans certaines régions utilisent des données ventilées par sexe et des informations pour exécuter les plans démographiques régionaux. Les moyens pour y parvenir sont les suivants : a) fournir une assistance technique aux administrations régionales et aux instituts régionaux de statistique pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et b) faciliter l'utilisation des données et informations sur la santé, l'égalité entre les sexes, les migrations, les populations autochtones, les Péruviens d'ascendance africaine, les jeunes et les personnes âgées.*

25. *Produit 2 : Meilleure connaissance des relations d'interdépendance entre la transition démographique et les systèmes de protection sociale. Les moyens pour y parvenir sont les suivants : a) fournir une assistance aux centres universitaires pour servir de liaison avec le secteur public afin d'actualiser les analyses sur la transition démographique et ses conséquences sur la politique sociale et b) examiner le créneau démographique, les relations entre générations, le vieillissement et les modalités de soins.*

26. *Produit 3 : Les autorités politiques, les fonctionnaires et les dirigeants communautaires dans certaines régions ont renforcé leur capacité de mettre à exécution les plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence.* Les moyens pour y parvenir sont les suivants : a) travailler en partenariat avec d'autres organisations et apporter les connaissances spécialisées du FNUAP; b) plaider en faveur du respect des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et d'approches interculturelles; et c) élaborer des propositions pour venir en aide aux personnes âgées, aux personnes vivant avec le VIH/sida, aux femmes et aux jeunes.

Composante égalité entre les sexes

27. Cette composante contribuera à deux résultats du PNUAD : a) le gouvernement et la société civile développent la diffusion de l'information sur les droits de l'homme et promeuvent et défendent les droits fondamentaux des populations vulnérables et exclues et b) le gouvernement met en œuvre des politiques visant à augmenter le nombre d'emplois décents. Deux produits contribuent à ces résultats.

28. *Produit 1 : a) Les autorités politiques, les fonctionnaires et les organisations locales dans certaines régions ont renforcé leur capacité de formuler, d'exécuter et de suivre les politiques publiques qui assurent l'égalité des droits pour les hommes et les femmes.* Les moyens pour y parvenir sont les suivants : a) renforcer les dispositifs gouvernementaux et de la société civile pour promouvoir l'égalité des sexes aux niveaux national et local; b) plaider en faveur d'allocations budgétaires pour les plans existants aux niveaux national et local; et c) renforcer les capacités techniques du gouvernement et de la société civile d'incorporer les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes dans les programmes d'emploi de jeunes.

29. *Produit 2 : a) Les autorités politiques, les fonctionnaires et les organisations locales dans certaines régions renforcent leur capacité de prévenir la violence sexiste et de mener des interventions dans ce domaine.* Les moyens pour y parvenir sont les suivants : a) renforcer la capacité des organisations féminines de prévenir la violence sexiste et de lutter contre celle-ci; et b) donner aux fonctionnaires, y compris aux membres de la police et du système judiciaire, une formation aux responsabilités de protection sociale aux niveaux régional et provincial.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

30. Le FNUAP, l'Agence péruvienne de coopération internationale et les homologues nationaux suivront et évalueront l'exécution des programmes conformément aux directives et procédures établies du FNUAP en utilisant les cadres de gestion axée sur les résultats et de responsabilisation. Ils se réuniront au moins deux fois par an pour examiner les progrès et consulteront les bénéficiaires et les jeunes durant ce processus. Le FNUAP et le gouvernement effectueront tous les examens dans le cadre du processus d'examen du PNUAD.

31. Le FNUAP s'efforcera de renforcer le rôle du Pérou dans la coopération Sud-Sud en identifiant les centres d'excellence et les bases de connaissances qui pourraient fournir aux autres pays de la région des informations utiles pour l'élaboration de leurs propres politiques et programmes démographiques. Le

FNUAP continuera d'accorder une grande attention à certaines régions en tirant les enseignements de la coopération passée.

32. Le bureau de pays au Pérou comprend un représentant, un représentant assistant, un administrateur de programme, deux analystes de programmes et du personnel chargé des programmes et de l'assistance administrative et financière. Le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes au Panama apportera un appui programmatique et technique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Pérou

Priorités nationales : a) la croissance économique inclusive et des emplois décents; b) des stratégies de protection sociale qui sauvegardent les droits fondamentaux des populations exclues et vulnérables; c) l'accès de tous à une éducation de qualité, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, à la santé, à l'alimentation et à la nutrition; et d) des politiques de développement durable qui promeuvent des environnements durables, les capacités d'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques.

Résultats visés par le PNUAD : a) le gouvernement met en œuvre des politiques visant à augmenter le nombre d'emplois décents; b) le gouvernement et la société civile développent la diffusion de l'information sur les droits de l'homme et promeuvent et défendent les droits fondamentaux des populations vulnérables et exclues; c) les statistiques nationales et les systèmes d'information sont renforcés par l'incorporation de variables sociodémographiques relatives aux populations vulnérables et par des démarches soucieuses d'équité entre les sexes et respectueuses des ethnies; d) les trois niveaux de gouvernement sont capables de fournir des services de qualité, l'accent étant mis sur l'équité, l'égalité, les perspectives interculturelles et la coordination intergouvernementale; et e) les trois niveaux de gouvernement, la société civile, le secteur privé et les établissements scientifiques et universitaires renforceront leur capacité d'incorporer la gestion des risques en appliquant une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.

Composante	Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles	Produits du programme de pays, y compris indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles	Partenaires	Montant estimatif des ressources par composante du programme
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Résultat :</i> Les autorités gouvernementales au niveau national et sous-nationales sont en mesure de fournir des services de santé de qualité en matière de procréation, l'accent étant mis sur l'équité, l'égalité, les perspectives interculturelles et la coordination intergouvernementale</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de fournisseurs de services de santé en matière de procréation qui ont les connaissances, les attitudes et les pratiques leur 	<p><i>Produit 1 :</i> Les services sociaux et de santé dans certaines régions améliorent leurs capacités de fournir aux populations vulnérables des soins de santé en matière de procréation, notamment de prévention du VIH/sida et d'éducation sexuelle.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets régionaux d'investissements publics liés aux services de santé en matière de procréation <p>Niveau de référence : 3; Niveau cible : 12</p> <p><i>Produit 2 :</i> Les jeunes dans certaines régions ont un meilleur accès à l'information, aux conseils et aux services visant à prévenir les grossesses non désirées, la violence sexuelle et les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida</p>	<p>Ministère de la santé, Institut national de la santé, Institut national de statistique, administrations régionales et provinciales</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG), associations de jeunes, universités</p>	7 millions de dollars (4,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2,5 millions sur d'autres ressources)

Composante	Résultats du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles	Produits du programme de pays, y compris les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les niveaux cibles	Partenaires	Montant estimatif des ressources par composante du programme
	<p>permettant d'appliquer l'équité, l'égalité et les approches interculturelles</p> <p>Niveau de référence : non mesuré</p> <p>Niveau cible : à déterminer</p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de santé en matière de procréation destinés aux jeunes dans certaines régions <p>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 12</p> <p><i>Produit 3 :</i> Plus grande disponibilité des données et analyses pour les entités travaillant dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclusion de variables sociodémographiques, épidémiologiques, socioculturelles, ethniques, raciales et du coût économique dans les centres de planification de la santé publique <p>Niveau de référence : à déterminer; Niveau cible : à déterminer</p>		

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Population et développement	<p><i>Résultat</i> : Les administrations au niveau national et sous-national ont renforcé leur capacité d'élaborer et d'exécuter des politiques démographiques</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de régions qui ont formulé et exécuté des plans démographiques régionaux <p>Niveau de référence : 1; Niveau cible : 12</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan démographique national pour la période 2015-2020 est formulé et exécuté <p>Niveau de référence : n'existe pas; Niveau cible : à déterminer</p>	<p><i>Produit 1</i> : Les décideurs et les organisations de la société civile dans certaines régions utilisent des données ventilées par sexe et des informations pour exécuter les plans démographiques régionaux</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de satisfaction des usagers en ce qui concerne les bases de données nationales. Niveau de référence : non mesuré; Niveau cible : plus de 65 % des usagers sont satisfaits <p><i>Produit 2</i> : Meilleure connaissance des relations d'interdépendance entre la transition démographique et les systèmes de protection sociale</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études menées. <p>Niveau de référence : 7; Niveau cible : 20</p> <p><i>Produit 3</i> : Les autorités politiques, les fonctionnaires et les dirigeants communautaires dans certaines régions ont renforcé leur capacité de mettre à exécution les plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exécution des plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence <p>Niveau de référence : à déterminer ; Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Ministère de la condition féminine et du développement social, Institut national de défense civile, Institut national de statistique, administrations régionales et provinciales</p> <p>ONG, universités</p>	<p>4,3 millions de dollars (2,8 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million sur d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Égalité des sexes	<p><i>Résultat</i> : Le Gouvernement et la société civile développent la diffusion de l'information sur les droits de l'homme et promeuvent et défendent les droits fondamentaux des populations vulnérables et exclues</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Degré d'exécution des plans régionaux d'égalité des chances <p>Niveau de référence : à déterminer; Niveau cible : plus de 50 % des cibles sont atteintes</p> <ul style="list-style-type: none"> Montant des allocations budgétaires pour les programmes nationaux et régionaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes <p>Niveau de référence : à déterminer; Niveau cible : à déterminer</p>	<p><i>Produit 1</i> : Les autorités politiques, les fonctionnaires et les organisations locales dans certaines régions ont renforcé leur capacité de formuler, d'exécuter et de suivre les politiques publiques qui assurent l'égalité des droits pour les hommes et les femmes</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'initiatives régionales qui suivent et évaluent systématiquement les politiques d'égalité des droits. Niveau de référence : 4; Niveau cible : 12 Nombre de programmes d'emploi des jeunes destinés aux jeunes femmes se trouvant dans des situations vulnérables <p>Niveau de référence : 1; Niveau cible : 12</p> <p><i>Produit 2</i> : Les autorités politiques, les fonctionnaires et les organisations locales dans certaines régions renforcent leur capacité de prévenir la violence sexiste et de mener des interventions dans ce domaine</p> <p><i>Indicateur</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets d'investissements publics qui visent à réduire la violence sexiste dans certaines régions <p>Niveau de référence : à déterminer; Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Congrès, Ministère du travail, Ministère de la condition féminine et du développement social, Bureau du médiateur, administrations régionales et provinciales</p> <p>ONG, universités</p>	<p>2,4 millions de dollars (1,6 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,8 million sur d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total pour la coordination et l'assistance au programme : 0,8 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>